



RHJ International SA

(Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne)

Avenue Louise 326

1050 Bruxelles, Belgique

Registre des personnes morales n° 0866015010

Le Conseil d'Administration de RHJ International SA (« RHJI ») invite les actionnaires à participer à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra le 19 septembre 2006 à 15H00, avenue Louise 326 à 1050 Bruxelles (Belgique).

Les actionnaires qui souhaitent prendre part à cette Assemblée sont invités à se présenter au plus tard à 14h15, pour procéder aux formalités d'enregistrement.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

1. Présentation des rapports de gestion consolidé et statutaire du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2006.
2. Présentation des rapports consolidé et statutaire des commissaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2006.
3. Présentation des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2006.
4. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 mars 2006.

Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2006, en ce compris l'affectation suivante du résultat:

Bénéfice de l'exercice :	JPY 966.358 milliers
Perte reportée de l'exercice social précédent :	JPY (11.967.837) milliers
Résultat à affecter :	JPY (11.001.479) milliers
Perte reportée :	JPY (11.001.479) milliers

5. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision: donner décharge à Messieurs D. Ronald Daniel, Timothy C. Collins, Jeffrey M. Hendren, Victor Halberstadt, Björn König, Jun Makihara, Lord Jacob Rothschild et Jeremy W. Sillem pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2006.

6. Décharge aux commissaires.

Proposition de décision: donner décharge à KPMG Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Benoit Van Roost, associé) et BDO Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Félix Fank, associé) pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2006.

L'Assemblée Générale Annuelle pourra délibérer valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Pour être valablement adoptées, les propositions de décision visées aux points 4, 5 et 6 ci-dessus de l'ordre du jour doivent recueillir 50 % des voix plus une, conformément à l'article 31, alinéa 2 des statuts de RHJI (les « **Statuts** »).

Pour pouvoir prendre part, en personne ou par mandataire, à l'Assemblée Générale Annuelle convoquée en date du 19 septembre 2006, les actionnaires sont, conformément à l'article 28 des Statuts, tenus d'accomplir les formalités de dépôt et de préavis suivantes :

- (a) Les détenteurs d'actions au porteur devront, au plus tard le jeudi 14 septembre 2006, avoir déposé leurs titres auprès de Petercam, notre agent financier, en ses bureaux situés Place Sainte Gudule 19, 1000 Bruxelles, Belgique. Petercam délivrera un récépissé de dépôt que l'actionnaire ou son mandataire devra présenter, le jour de l'Assemblée Générale, pour avoir accès à cette dernière. Le dépôt physique des actions au porteur peut être valablement remplacé par le dépôt, à l'endroit et dans le délai indiqué ci-dessus :
- s'agissant d'actions détenues en vif : d'une attestation, établie par une institution financière belge ou étrangère, certifiant l'immobilisation des actions jusqu'au 19 septembre 2006 inclus et mentionnant le nombre d'actions ainsi immobilisées ;
 - s'agissant d'actions inscrites en compte, en vertu de l'arrêté royal belge n° 62 du 10 novembre 1967 favorisant la circulation des valeurs mobilières (tel que subséquentement modifié), auprès d'une institution de clearing agréée ou d'une institution financière belge ou étrangère affiliée au système de clearing opéré par une telle institution de clearing : d'une attestation d'indisponibilité jusqu'au 19 septembre 2006 inclus, émise par cette institution de clearing ou institution financière et mentionnant le nombre d'actions ainsi rendues indisponibles.
- (b) Tout détenteur d'actions au porteur (ou nominatives) peut se faire représenter à l'Assemblée Générale Annuelle par un mandataire. Pour être admis à l'Assemblée, ce mandataire devra remettre, le jour de l'Assemblée, l'original signé d'une procuration écrite, rédigée selon les modèles requis par RHJI. Le détenteur d'actions est libre de désigner, en utilisant les modèles requis, le mandataire de son choix ou Petercam en tant que son mandataire. Les modèles de procuration peuvent être obtenus auprès de M. Arnaud Denis, Investor Relations Manager, RHJ International SA, avenue Louise 326, 1050 Bruxelles (Belgique) et sont également disponibles sur le site Internet de RHJI (www.rhji.com). Une copie de l'original signé des procurations doit parvenir à RHJI, par courrier ou par fax, au plus tard le 14 septembre 2006 (à l'attention de M. Arnaud Denis, à l'adresse indiquée au point ci-dessus ; fax n° + 32 (0) 2 648.99.38).
- (c) Les détenteurs d'actions nominatives devront, au plus tard le jeudi 14 septembre 2006, être inscrits au registre des actions de RHJI. A cette même date au plus tard, ils devront avoir renseigné, par courrier adressé à RHJI (à l'attention de M. Arnaud Denis, Investor

Relations Manager, RHJ International SA, avenue Louise 326, 1050 Bruxelles, Belgique), le nombre de titres pour lesquels ils souhaitent prendre part au vote à l'Assemblée Générale Annuelle. Un formulaire est disponible à cet effet auprès de M. Arnaud Denis à l'adresse précitée et est disponible également sur le site Internet de RHJI (www.rhji.com).

Les personnes physiques souhaitant prendre part à l'Assemblée Générale Annuelle en qualité d'actionnaire, de mandataire ou représentant d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité pour avoir accès à l'Assemblée. Les représentants de personnes morales devront en outre pouvoir remettre tous documents établissant leur qualité d'organes ou de mandataires spéciaux.

Les actionnaires pourront, à partir du lundi 4 septembre 2006 au plus tard, obtenir sur le site Internet de RHJI (www.rhji.com) et, les jours ouvrables, pendant les heures normales de bureau, au siège social de RHJI, avenue Louise 326, 1050 Bruxelles (Belgique), une copie du Rapport Annuel (comprenant, entre autres, le rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration, le rapport consolidé des commissaires et les comptes annuels consolidés), du rapport de gestion statutaire du Conseil d'Administration, du rapport statutaire des commissaires et des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 mars 2006.

**